

## RAPPORT D'ANALYSE N° 77794-22-1046 rev. 0



N° analyse: 77794-22-1046 Type analyse: D2CL\_C

Origine échantillon: LEBETAIN Point surveillance: 140

Installation :FAVEROIS (UDI)

eau traitée au chlore (U.G.E.) CC SUD TERRITOIRE prélevé sous accréditation par Mr Celotti (CEL) Laboratoire PMA

Date de prélèvement :22/03/2022 à 09h55 Date de réception : 22/03/2022 à 10h50 Date de début des essais :22/03/2022 à 13h00

ARS BOURGOGNE FRANCHE COMTE UNITE SANTE ENVIRONNEMENT NFC 8 RUE HEIM CS 90247 90005 BELFORT CEDEX

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Pour déclarer, ou non, la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les déclarations de conformité, avis et interprétations sont couverts par l'accréditation uniquement si tous les résultats pris en considération pour conclure sont accrédités. Référence méthode(s) prélèvement : FD T 90-520 / NF EN ISO 19458(T 90-480)

METAUX ET MICROPOLLUANTS MINERAUX		Labo (1)	Valeur (2)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode	
(*)	Antimoine	Α	<0.5	μg/l	5		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)	
(*)	Cadmium	Α	<0.025	μg/l	5		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)	
(*)	Chrome	А	<1.0	μg/l	50		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)	
(*)	Cuivre	Α	0.021	mg/l	2	1	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)	
(*)	Fer total	А	<20	μg/l		200	NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)	
(*)	Nickel	А	<1.0	μg/l	20		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)	
(*)	Plomb	А	1.0	μg/l	10		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O745LAB_N)	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES		Labo (1)	Valeur (2)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode	
(*)	Nitrites	Α	<0.01	mg/l NO2	0.5		NF EN 26777	

(1) Laboratoire de réalisation de l'analyse (n° accréditation A=Laboratoire Pays de Montbéliard Agglomération (1-6554) La liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

- (2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.

  NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification)
- (\*) indique que le paramètre est couvert par l'accréditation. La température n'est pas couverte par l'accréditation. Les incertitudes sont disponibles sur demande.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Les résultats sont rendus en prendit en compte les matteres en suspension (rica) sau qualit la matterie de marque. Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à lessai et tels quils ont été reçus. Les conclusions émises s'appuient sur les valeurs seuils du Code de la Santé Publique (limites et références de qualité)

analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au code de la santé publique

**CONCLUSIONS** Eau conforme aux limites et satisfaisante au regard des références de qualité (\*)

## Renseignements Complémentaires

Lieu de prélèvement : toilettes

Pour les paramètres sous-traités : voir résultat CARSO joint.

Isabelle CUVIER Coordinatrice



## CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Edité le : 25/03/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

LABORATOIRE D'ANALYSE DE LA COMMUNAUTE

D'AGGLO. DU PAYS DE MONTBELIARD RUE DE LA CORNETTE LA CHARMOTTE 25420 VOUJEAUCOURT

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Dans le cas ou le laboratoire n'a pas réalisé l 'étape de prélèvement, les résultats s'appliquent uniquement à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Identification dossier: LSE22-41917

Identification échantillon : LSE2203-57427-1 Analyse demandée par : ARS BOURGOGNE FRANCHE

COMTE - 90004 BELFORT

Référence échantillon commanditaire: 1046-22

Nature: Eau à la production

Point de Surveillance : LEBETAIN Code PSV : 0000000140

Localisation exacte : ECOLE - WC

Dept et commune : 90 LEBETAIN

**UGE**: 0059 - COMMUNAUTE COMMUNES SUD TERRITOIRE

Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Type de visite: D2 Type Analyse: D2CL2 Motif du prélèvement: CS

Nom de l'exploitant : COMMUNAUTE COMMUNES SUD TERRITOIRE

Service des Eaux - 6 rue Juvénal Viellard - Site d

90600 GRANDVILLARS

Nom de l'installation : FAVEROIS Type : UDI Code : 000100

Prélèvement : Prélevé le 22/03/2022 à 09h55 Réception au laboratoire le 22/03/2022

Prélevé par le client Francis CELOTTI

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Toutes les informations relatives aux conditions de prélèvement ont été transmise par le client. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client.

Date de début d'analyse le 23/03/2022

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de QUALITÉ QUALITÉ AC
COV : composés organiques volatils Solvants organohalogénés							
Bromoforme	90D2CL_2**	< 0.50	μg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 25/03/2022

Identification échantillon: LSE2203-57427-1

Destinataire: LABORATOIRE D'ANALYSE DE LA COMMUNAUTE

Paramètres analy	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Chloroforme	90D2CL_2**	< 0.50	μg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chlorure de vinyle	90D2CL_2**	< 0.004	μg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.5	#
Dibromochlorométhane	90D2CL_2**	< 0.20	μg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dichlorobromométhane	90D2CL_2**	< 0.50	μg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Somme des trihalométhanes	90D2CL_2**	<0.50	μg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	100	
Epichlorhydrine	90D2CL_2**	< 0.05	μg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.1	#
HAP : Hydrocarbures aromati							
Benzo (b) fluoranthène	90D2CL_2**	0.0007	μg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Benzo (k) fluoranthène	90D2CL_2**	< 0.0005	μg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Benzo (a) pyrène	90D2CL_2**	< 0.0001	μg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.010	#
Benzo (ghi) pérylène	90D2CL_2**	< 0.0005	μg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	90D2CL_2**	< 0.0005	μg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Somme des 4 HAP quantifiés	90D2CL_2**	0.0007	μg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.100	
Composés divers Divers							
Acrylamide	90D2CL_2**	< 0.1	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	#

**90D2CL\_2\*\*** ANALYSE (D2CL\_2) EAU DE DISTRIBUTION (ARS90-2021)

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Marie FAURE Ingénieur de Laboratoire